

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Année universitaire 2019 – 2020

**1^{er} cycle des études en sciences odontologiques,
2^{ème} et 3^{ème} années : DFGSO2 et DFGSO3**

Conseil de Gestion de la Faculté de Chirurgie Dentaire : avis favorable le 9 septembre 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

UFR Odontologie– 2, rue de Braga - 63100 Clermont-Ferrand

**MODALITES D'ORGANISATION DU CONTROLE DES CONNAISSANCES
AU COURS DE L'ANNEE 2019-2020**

**DISPOSITIONS COMMUNES A L'OBTENTION DU
DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES**

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO) sanctionne la 1^{ère} partie des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire. Il comprend 6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau Licence, grade qui est conféré à leurs titulaires. Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la validation de la 1^{ère} année commune aux études de santé (PACES).

La formation comprend, outre un tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies, organisées par l'UFR, ou libres, organisées par l'Université (liste complète en page 14 de ce document). Elles permettent un approfondissement des connaissances acquises dans le cadre du tronc commun. Elles peuvent également correspondre à une initiation à la recherche à travers des parcours de Master. Elles peuvent enfin concerner des disciplines non strictement odontologiques.

Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir-ou compléter-ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie » « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau « Liste UE ouvertes étudiants odontologie 2019 2020 » disponible sur la plateforme pédagogique « Cours en ligne » de l'Université rubrique Scolarité virtuelle,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé (note obtenue $\geq 10/20$), évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury (exposé de 10 minutes suivi de 10 minutes de questions), chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,
- la validation du deuxième cycle des études odontologiques (DFASO).

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Cette validation permettra l'accès à une 2^{ème} année de master (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011 et de l'arrêté du 8 avril 2013).

Les enseignements sont théoriques, pratiques et dirigés.

Les aptitudes et les connaissances des candidats sont vérifiées par un examen terminal et/ou par un contrôle continu. Ces épreuves peuvent être organisées en ligne. Cette vérification donne lieu à des épreuves, à l'intention des étudiants ayant satisfait aux conditions d'assiduité, dont la forme peut être écrite, pratique, orale ou clinique.

Les épreuves finales de 1^{ère} session se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2nd semestre de l'année universitaire. Les épreuves écrites ne pourront commencer qu'au moins une semaine après la fin des cours et des travaux pratiques. Les résultats sont publiés à la fin de chaque semestre.

Une session de rattrapage (2^{ème} session) est organisée pour les 2 semestres après la publication des résultats de la 1^{ère} session du 2nd semestre. Les épreuves terminales écrites ne pourront commencer qu'au moins 2 semaines après la publication des résultats.

Les sujets des épreuves écrites peuvent être tirés au sort au début de chaque épreuve. Pour les épreuves organisées sous la forme de QCM (questions à choix multiples) ou de QROC (questions à réponses ouvertes et courtes), il n'y a pas de tirage au sort.

Les étudiants doivent être présents à la totalité des épreuves écrites et pratiques

En cas d'absence non justifiée au Service Scolarité dans un délai d'une semaine maximum, à une épreuve écrite ou pratique donnant lieu à notation du contrôle continu, l'étudiant sera considéré comme défaillant pour l'UE concernée et aucune épreuve de substitution ne sera organisée.

Il en sera de même si deux absences non justifiées aux enseignements dirigés ou pratiques sont constatées dans une UE.

En cas de retard lors d'une épreuve pratique donnant lieu à notation du contrôle continu, l'étudiant sera considéré comme défaillant pour l'UE concernée et aucune épreuve de substitution ne sera organisée.

En cas de retard lors d'une épreuve pratique donnant lieu à notation du contrôle continu, l'étudiant sera considéré comme défaillant pour l'UE concernée et aucune épreuve de substitution ne sera organisée.

En cas d'absence justifiée à une épreuve donnant lieu à notation du contrôle continu, une épreuve de substitution sera organisée.

En cas d'absence à une épreuve terminale écrite ou pratique aucune épreuve de rattrapage ne pourra être organisée avant l'épreuve de 2^{ème} session.

Quels qu'en soient les motifs, des absences cumulées ou non, supérieures à huit semaines, pourront entraîner la défaillance de l'étudiant en 1^{ère} session. Ce dernier pourra se présenter en 2^{ème} session. Il n'aura toutefois aucune séance d'entraînement supplémentaire. L'application du présent article est décidée par le Directeur de l'U.F.R. sur avis des Responsables de l'enseignement.

Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve de contrôle continu donnant lieu à notation, devront obligatoirement être rédigés par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant(e) concerné(e). La liste des médecins est disponible sur la plateforme pédagogique « Cours en ligne Moodle » de l'Université rubrique Scolarité virtuelle.

Conformément aux « Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances » de l'Université Clermont Auvergne, aucune sortie, provisoire ou définitive, ne sera possible, pour les épreuves écrites dont la durée de composition est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves dont la durée est supérieure à une heure, les étudiants peuvent être autorisés à sortir, à partir de la fin de la première heure. Un étudiant se présentant à une épreuve finale écrite après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, pourra être autorisé à entrer en salle d'examens pendant la première moitié de la durée de l'épreuve (dans la limite d'une heure). L'étudiant retardataire n'aura toutefois droit à aucun temps supplémentaire, il devra rendre sa copie à l'heure initialement prévue de fin d'examen.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD/ED) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant,
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD/ED et les TP, accès à des enseignements en ligne, ...),
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation finale à la place d'évaluation continue, ...).

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Conformément à l'article 30 des statuts de l'Université Clermont Auvergne, il est mis en place un conseil de perfectionnement par cycle de formation (DFGSO et DFASO). Le conseil de perfectionnement, se réunit au moins une fois au cours de l'année universitaire. Instance consultative, ce conseil participe à l'évaluation de la formation et veille à l'adaptation de celle-ci aux attentes du monde socio-économique. Il propose des grandes orientations en matière de contenus d'enseignement et d'ingénierie pédagogique.

Un étudiant peut effectuer une période de stage à l'étranger avec l'accord de l'établissement d'origine. La période d'études validée par l'établissement étranger lui permet d'acquérir les crédits européens correspondants.

DFGSO : 3^{ème} et 4^{ème} semestres de formation (2^{ème} année)

L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement du tronc commun (UE) obligatoires et des UE libres ou librement choisies dont le volume ne peut excéder 20% du volume horaire global de l'année, ainsi qu'un stage d'initiation aux soins et intègre une formation d'Anglais, la certification PIX et la formation aux Gestes d'urgences de Niveau 1 (AFGSU).

Chaque UE a une valeur en crédits ECTS (European Credit Transfer System) et correspond au nombre d'heures de travail (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, travail personnel) que l'étudiant doit fournir pour obtenir son UE. Chaque semestre est affecté de 30 ECTS. Les UE sont composées d'un ou plusieurs Éléments Constitutifs (EC ou matières). Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

Validation d'un semestre

Les UE (affectées de leurs coefficients) sont non compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre. Les EC (affectés de leurs coefficients) sont compensables entre eux à l'intérieur d'une UE.

La validation d'un semestre requiert deux conditions :

- 1- La moyenne de chaque UE du semestre doit être au moins égale à 10/20
- 2- aucune note (Épreuve finale ou Moyenne de notes de contrôles continus) des éléments constitutifs (EC) des UE ne doit être inférieure à 6/20 pour les épreuves écrites et 8/20 pour les épreuves pratiques. Une note éliminatoire annule le processus de compensation à l'intérieur d'une UE.

Un semestre est définitivement acquis dès lors que le candidat a obtenu la moyenne (au moins 10/20) à toutes les UE sans note éliminatoire.

La compensation n'est pas possible entre les deux semestres d'une même année d'étude.

Session de rattrapage (2^{ème} session)

Si la moyenne obtenue à une ou plusieurs UE d'un semestre est inférieure à 10/20, (moyenne des différents EC affectés de leurs coefficients) à la 1^{ère} session, l'étudiant doit repasser, lors de la 2^{ème} session, toutes les UE non validées, et au sein de celles-ci, tous les EC non validés (notes <10/20).

Si l'étudiant obtient pour un EC d'une UE du semestre une note inférieure à 6/20 pour les épreuves théoriques et 8/20 pour les épreuves pratiques, quelle que soit la moyenne obtenue à l'UE concernée, l'étudiant doit repasser en 2^{ème} session, tous les EC concernés non validés (notes <10/20).

Pour chaque EC ou matière d'une UE, toute note égale ou supérieure à 10/20 obtenue en 1^{ère} session aux épreuves théoriques, pratiques, ou cliniques est conservée pour la 2^{ème} session.

Validation de la deuxième année (semestres 3 et 4)

La validation des semestres 3 et 4 est obligatoire pour pouvoir prétendre à une inscription en 3^{ème} année.

La non validation d'un semestre après la 2^{ème} session entraîne le redoublement de la deuxième année des études odontologiques.

Redoublement

L'étudiant redoublant doit valider les UE qu'il n'a pas validée(s) précédemment.

Si l'étudiant redoublant ne doit valider qu'un seul semestre lors de son redoublement ou un nombre limité d'UE par semestre, il lui est proposé (dans la limite des places disponibles) de réaliser un stage de maintien de niveau pendant le semestre où il n'a pas ou peu d'obligations. L'étudiant définit avec

l'enseignant responsable de l'année concernée (président du jury) et/ou le directeur des études un programme de stage auquel il s'engage à participer.

UE du Tronc commun Cf tableaux pages 9 et 10.

Stage d'initiation aux soins

Un stage d'initiation aux soins est effectué sous la conduite de cadres infirmiers ; stage d'une durée de 4 semaines à temps complet et de manière continue dans un même établissement hospitalier.

Avant le stage est organisée une formation théorique avec 3h de cours magistraux et 3h30 de travaux dirigés par étudiant (1 TD de 2 heures et 1 TD de 1h30).

Le contrôle des connaissances est basé sur 2 éléments :

1- La présence aux TD

En cas d'absence aux TD, l'étudiant devra se représenter aux TD, l'année suivante.

2- La théorie sera validée lors de l'épreuve écrite d'hygiène qui se déroulera au 2^{ème} semestre de 3^{ème} année. Cette épreuve donne lieu à une 2^{ème} session.

Le stage est validé par le Directeur de l'UFR sur avis du Chef du Service d'affectation de l'étudiant.

Sont dispensés du stage de soins infirmiers les étudiants admis titulaires d'un diplôme paramédical, titulaires d'un diplôme de médecin ou dentiste étranger ou admis en passerelle et qui ont déjà validé des stages en milieu hospitalier au cours de leur précédent cursus. Ces étudiants devront néanmoins suivre la formation théorique dispensée en début de stage.

Certification PIX

Le PIX vise à attester de la maîtrise d'un ensemble de compétences nécessaires à l'étudiant pour mener les activités qu'exige aujourd'hui un cursus d'enseignement supérieur (recherche, création, manipulation, gestion de l'information ; récupération, traitement, gestion ; sauvegarde, archivage et recherche des données ; présentation en présence et à distance du résultat d'un travail ; échange et communication à distance ; production en situation de travail collaboratif ; positionnement face aux problèmes et enjeux de l'utilisation des TIC : droits et devoirs, aspects juridiques, déontologiques et éthiques etc...)

Un test de positionnement a lieu en début d'année universitaire (évaluation initiale). L'ensemble des épreuves pourra être administré en ligne. L'étudiant qui ne le valide pas peut passer dans l'année supérieure mais doit le représenter et le valider lors de la session de l'année suivante. L'étudiant doit avoir validé la certification PIX pour prétendre à suivre les enseignements du C2I niveau 2 Métiers de la Santé. Si un étudiant n'a pas validé la certification PIX en S4, cette certification pourra être préparée en S6.

Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1 (AFGSU)

La formation intègre, conformément à l'arrêté du 30 décembre 2014, l'attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1 (AFGSU) qui comprend un enseignement théorique et pratique obligatoire composé de 3 modules.

L'AFGSU doit être validée avant l'entrée en clinique de l'étudiant, c'est-à-dire avant le S7.

L'Enseignement « AFGSU » dispensée en S4 prépare à l'AFGSU. Si un étudiant n'a pas validé l'AFGSU en S4, cette attestation pourra être préparée en S6.

Langue vivante

L'étudiant doit pouvoir accéder au niveau de compétence B1 et l'UE langue vivante (Anglais) fait partie des UE du tronc commun.

Stage d'observation clinique

Les étudiants participent à un stage clinique d'observation pendant une semaine au sein du service d'odontologie. La présence à ce stage est obligatoire.

UE Libres ou librement choisies Cf tableau page 14

Les étudiants doivent avoir validé au minimum 4 ECTS d'UE libres ou librement choisies à la fin de S4. La validation est prononcée par le Directeur de l'UFR sur avis du responsable de l'UE. La non validation de tout ou partie de ces 4 crédits ECTS n'entraîne pas le redoublement de la deuxième année mais implique une validation des crédits manquants au plus tard en fin de 3^{ème} année (S6).

DFGSO : 5^{ème} et 6^{ème} semestres de formation (3^{ème} année)

L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement (UE) du tronc commun obligatoires et des UE libres ou librement choisies dont le volume ne peut excéder 20% du volume horaire global de l'année, ainsi qu'une formation d'Anglais.

Chaque UE a une valeur en crédits ECTS (European Credit Transfer System) et correspond au nombre d'heures de travail (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, travail personnel) que l'étudiant doit fournir pour obtenir son UE. Chaque semestre est affecté de 30 ECTS. Les UE sont composées d'un ou plusieurs Éléments Constitutifs (EC ou matières). Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

Validation d'un semestre

Les UE (affectées de leurs coefficients) sont non compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre. Les EC (affectés de leurs coefficients) sont compensables entre eux à l'intérieur d'une UE.

La validation d'un semestre requiert deux conditions :

- 1- La moyenne de chaque UE du semestre doit être au moins égale à 10/20
- 2- aucune note (Épreuve finale ou Moyenne de notes de contrôles continus) des éléments constitutifs (EC) des UE ne doit être inférieure à 6/20 pour les épreuves écrites et 8/20 pour les épreuves pratiques. Une note éliminatoire annule le processus de compensation à l'intérieur d'une UE.

Un semestre est définitivement acquis dès lors que le candidat a obtenu la moyenne (au moins 10/20) à toutes les UE sans note éliminatoire.

La compensation n'est pas possible entre les deux semestres d'une même année d'étude.

Session de rattrapage (2^{ème} session)

Si la moyenne obtenue à une ou plusieurs UE d'un semestre est inférieure à 10/20, (moyenne des différents EC affectés de leurs coefficients) à la 1^{ère} session, l'étudiant doit repasser, lors de la 2^{ème} session, toutes les UE non validées, et au sein de celles-ci, tous les EC non validés (notes <10/20).

Si l'étudiant obtient pour un EC d'une UE du semestre une note inférieure à 6/20 pour les épreuves théoriques et 8/20 pour les épreuves pratiques, quelle que soit la moyenne obtenue à l'UE concernée, l'étudiant doit repasser en 2^{ème} session, tous les EC concernés non validés (notes <10/20).

Pour chaque EC ou matière d'une UE, toute note égale ou supérieure à 10/20 obtenue en 1^{ère} session aux épreuves théoriques, pratiques, ou cliniques est conservée pour la 2^{ème} session.

Validation de la troisième année (semestres 5 et 6)

La validation de toutes les UE du tronc commun des semestres 5 et 6 est indispensable pour pouvoir prétendre à une inscription en 4^{ème} année. La non validation d'un (ou deux) semestre(s) après la 2^{ème} session entraîne le redoublement de la troisième année des études odontologiques.

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques intègre la certification PIX, l'AFGSU niveau 1 et 8 crédits ECTS d'UE libres ou librement choisies.

Redoublement

L'étudiant redoublant doit valider les UE qu'il n'a pas validées précédemment.

Si l'étudiant redoublant ne doit valider qu'un seul semestre lors de son redoublement ou un nombre limité d'UE par semestre, il lui est proposé (dans la limite des places disponibles) de réaliser un stage de maintien de niveau pendant le semestre où il n'a pas ou peu d'obligation. L'étudiant définit avec

l'enseignant responsable de l'année concernée (président du jury) et/ou le directeur des études un programme personnalisé auquel il s'engage à participer.

UE du Tronc commun Cf tableaux pages 11 à 13

Certification PIX

L'étudiant qui n'a pas validé la certification PIX en 2^{ème} année peut la valider pendant la 3^{ème} année. Si un étudiant n'a pas validé la certification PIX en S4, cette certification pourra être préparée en S6 (3^{ème} année). L'étudiant doit avoir validé la certification PIX pour prétendre à suivre les enseignements du C2I niveau 2 Métiers de la santé.

Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1 (AFGSU)

L'AFGSU doit être validée avant l'entrée en clinique de l'étudiant c'est à dire avant la 4^{ème} année. L'Enseignement « AFGSU » dispensé en S4 (2^{ème} année) prépare à l'AFGSU. Si un étudiant n'a pas validé l'AFGSU en S4 (2^{ème} année), cette attestation pourra être préparée en S6 (3^{ème} année).

Langue vivante

L'étudiant doit pouvoir accéder au niveau de compétence B1 et l'UE langue vivante (Anglais) fait partie des UE du tronc commun.

UE Libres ou librement choisies Cf tableau p 14

Les étudiants doivent avoir validé au minimum 4 crédits ECTS d'UE libre ou librement choisie en fin de S6. La validation est prononcée par le Directeur de l'UFR sur avis du responsable de l'UE. Un total de 8 crédits ECTS d'UE libres ou librement choisies doit être validé en fin de S6 pour l'obtention du Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques.

1^{er} semestre - 2^{ème} année (S3)

UE	ECTS	Coeff G	Coeff I	Volume Répartition			Validation 1 ^{ère} session				Validation 2 ^{ème} session				Coordonnateur
							théorique		pratique		théorique		pratique		
				C.M	E.D	TP	épreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	
<u>FORMATION INITIALE PRATIQUE 1 GESTUELLE</u>	4	4		6h	6h	20h	CC	1	CC	1	EF 30 min	1	EF1h	1	M BESSADET
<u>BIOLOGIE 1 1^{ère} partie</u> PHYSIOLOGIE 1	4	4		30h	8h		CC				EF 1h ou oral*				L MONTCONDUIT
<u>BIOLOGIE 2 1^{ère} partie</u> ANATOMIE DENTAIRE 1 ANATOMIE CRANIO-FACIALE	5	5	1 1	15h 20h	2h	35h	CC EF 1h	1	CC	2	EF1h EF 1h	1	EF3h	2	A. FOURNIER Th. ORLIAGUET
<u>BIOLOGIE 3 1^{ère} partie</u> BACTERIOLOGIE IMMUNOLOGIE VIROLOGIE	5	5	1 1 1	12h 16h 14h			EF 1h EF 1h EF 1h				EF 1h EF 1h EF 1h				JL BAILLY
<u>ECOSYSTEME BUCCAL 1^{ère} partie</u> (Embryologie ; Microbiologie)	3	3		20h			CC				EF 1h				V ROGER- LEROI
<u>PATHOLOGIE, THERAPEUTIQUE MEDICALE 1 1^{ère} partie</u> IMAGERIE	3	3			24h		CC	0.5	CC	1	EF 1h	0.5	EF 1/2h ou oral*	1	R DALLEL C MELIN
<u>ANGLAIS 1^{ère} partie</u>	2	2			30h		CC				ORAL				G DUCOS

*Les modalités et la durée de l'examen seront précisées par l'enseignant après délibération de la 1^{ère} session. Le choix entre épreuve écrite finale ou oral se fera en fonction du nombre d'étudiants devant passer la session de rattrapage.

Total ECTS des enseignements obligatoires de S3= 26 + équivalent 2 ECTS d'UE libre ou librement choisie par semestre + Stage infirmier, préparation au PIX (2ECTS)

CC contrôle continu, EF : épreuve finale

Coeff I : coefficients entre les EC d'une l'UE, Coeff G : Coefficient entre les UE du semestre

2^{ème} semestre - 2^{ème} année (S4)

UE	ECTS	Coeff G	Coeff I	Répartition			Validation 1 ^{ère} session				Validation 2 ^{ème} session				Coordonnateur
							théorique		pratique		théorique		Pratique		
				C.M	E.D	TP	épreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	
<u>FORMATION INITIALE PRATIQUE 1</u> <u>2^{ème} partie</u> Prothese fixée - PFU niveau 1 PAC niveau 1	5	5	1 1	15h 3h	5h	20h 16h	CC CC	1 1	CC CC	1 1	EF 1h ou oral* EF ou oral 15 min*	1 1	EF 2h EF 3h	1 1	E NICOLAS / C. LANCE JL VEYRUNE / G BONNET
<u>FORMATION INITIALE PRATIQUE 1</u> <u>3^{ème} partie</u> Biomatériaux	3	3			35h		EF1h				EF 1h				N. DECERLE
<u>BIOLOGIE 1 2^{ème} partie</u> PHYSIOLOGIE 2	3	3		24h		3h	CC				EF 1h ou oral*				L. MONTCONDUIT
<u>BIOLOGIE 2 2^{ème} partie</u> ANATOMIE DENTAIRE 2	3	3		8h		45h	EF 1h1/2	1	CC	3	EF 1h1/2	1	EF 3h	3	A FOURNIER / H BESSE
<u>BIOLOGIE 3 2^{ème} partie</u> BIOCHIMIE HISTOLOGIE/GENETIQUE	6	6	2 1	38h 18h	2h		EF 2h EF 1h				EF 2h ou oral* EF 1h ou oral*				N. GONCALVES-MENDES P VAGO
<u>ECOSYSTEME BUCCAL 2^{ème} partie</u> Histologie et biochimie orales	2	2		20h			CC				EF 1h				V LEROI
<u>PATHOLOGIE, THERAPEUTIQUE</u> <u>MEDICALE 1 2^{ème} partie</u> IMAGERIE, RADIOPROTECTION	2	2		18h	10h		EF 1h	1	CC	0.5	EF 1h	1	EF 1h	0.5	R DALLEL C MELIN
<u>ANGLAIS 2^{ème} partie</u>	2	2			26h		CC				ORAL				G DUCOS

* Les modalités et la durée de l'examen seront précisées par l'enseignant après délibération de la 1^{ère} session. Le choix entre épreuve écrite finale ou oral se fera en fonction du nombre d'étudiants devant passer la session de rattrapage.

Total ECTS des enseignements obligatoires de S4= 26 + équivalent 2 ECTS d'UE libre ou librement choisie par semestre + Stage d'observation clinique, préparation AFGSU (2ECTS)

Coeff I : coefficients entre les EC d'une l'UE, Coeff G : Coefficient entre les UE du semestre

CC contrôle continu, EF : épreuve finale

1^{er} semestre - 3^{ème} année (S5)

UE	ECTS	CoeffG	CoeffI	Répartition			Validation 1 ^{ère} session				Validation 2 ^{ème} session				Coordonnateur
							théorique		pratique		théorique		Pratique		
				C.M	E.D	TP	Epreuve	Coef	Epreuve	Coef	Epreuve	Coef	Epreuve	Coef	
Formation initiale pratique 2- 1^{ère} partie Ethique Soins spécifiques Psychologie	5	5	1 0,5 1	30h	8h 6h 22h	2h	CC CC EF1h					EF 1h EF 1h EF 1h			E MACHAT D. FAULKS A. VAN LANDER
Pathologie et thérapeutique médicale 2 1^{ère} partie Pharmacologie Anesthésiologie Sémiologie 1 Pathologie parodontale 1 Anatomopathologie	8	8	2 1 2 2 2	25h 10h 25h 17h 20h			EF 1h EF 1h EF 1h EF 1h EF 1h					EF 1h EF 1h EF 1h EF 1h EF 1h			L DEVOIZE
Écosystème buccal 2 Prévention (Service sanitaire – partie 1)	3	3		20h	15h	6h			CC				EF 30 min ou oral*		S TUBERT
Pathologie et thérapeutique de l'organe dentaire simple : Cariologie Cariologie/OC	3	3		14h		16h	EF1h	1	CC ⁽²⁾ +EF2h	1	EF 1h	1	CC ⁽²⁾ +EF2h	1	S DOMEJEAN
Thérapeutique de l'édentement- 1- 1^{ère} partie PPA niveau 2 PFU niveau2	5	5	1 1	4h 15h	13h	20h 20h	CC CC	1 1	CC CC	1 1	EF 1h ou oral* EF 1h ou oral*	1 1	EF1h EF2h	1 1	M BESSADET E NICOLAS C. LANCE
Orthopédie dento-faciale - 1	2	2		24h			EF 1h				EF 1h				D. SOULIER- PEIGUE
Anglais 1^{ère} partie	2	2			30h		CC				ORAL				G DUCOS

* Les modalités et la durée de l'examen seront précisées par l'enseignant après délibération de la 1^{ère} session. Le choix entre épreuve écrite finale ou oral se fera en fonction du nombre d'étudiants devant passer la session de rattrapage.

Total ECTS des enseignements obligatoires de S3= 28 + équivalent 2 ECTS d'UE libre ou librement choisie par semestre CC contrôle continu, EF : épreuve finale ; Coeff I : coefficients entre les EC d'une l'UE, Coeff G : Coefficient entre les UE du semestre

* (2) Pour l'UE Pathologie et Thérapeutique de l'organe dentaire simple Cariologie, il est précisé pour la partie Pratique :

Enseignements pratiques et dirigés 1^{ère} session :

La note sur 20 de l'activité préclinique est constituée de la moyenne de 2 notes de :

- Contrôles continus : Ecrits et/ou TP
- Epreuve pratique finale : TP (2h)

Cette note est attribuée à la fin du 1^o semestre.

Les épreuves de Contrôle continu écrit se déroulent sur 15-20 minutes. Elles ne donnent pas lieu à une 2^{ème} session.

L'épreuve pratique finale de TP donne lieu à une 2^{ème} session.

Enseignements pratiques et dirigés 2^{ème} session:

La note de contrôle continu (QCM et TP) est conservée ; une nouvelle épreuve pratique finale de rattrapage est organisée sous la forme de travaux pratiques ou de travaux dirigés.

La note sur 20 de l'activité préclinique est constituée de la moyenne de 2 notes de :

- Contrôles continus : QCM (au minimum 2) et TP (note obtenue en 1^{ère} session et inchangée)
- Epreuve pratique finale TP ou TD de Restauratrice (2h).

2^{ème} semestre 3^{ème} année (S6)

UE	ECTS	Coeff G	Coeff I	Répartition			Validation 1 ^{ère} session				Validation 2 ^{ème} session				Coordonnateur	
							théorique		pratique		théorique		Pratique			
				C.M	E.D	TP	épreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff		
Formation initiale pratique 2 - 2^{ème} partie Hygiène Psychologie	2	2	1 1	4h	4h	8h	EF 1h					EF 1h				S. VAUTEY/ A. VAN LANDER
Pathologie et thérapeutique médicale 2 - 2^{ème} partie Pathologie et chirurgie buccale Sémiologie Pathologie médicale Pathologie parodontale	10	10	4 2 1 1	25h 12h	30h	10h 10h	EF1h EF1h EF30 min	3	EF 15min	1		EF 1h EF 1h EF 30 min	3	EF 15min EF 1h	1	L DEVOIZE
Pathologie et thérapeutique de l'organe dentaire Endodontie simple Restauratrice simple	7	7	1 1	20h 16h		14h 20h	CC CC	1 1	CC CC	2 2		EF 1h EF 1h	1 1	EF 2h EF 2h	2 2	D ROUX/ PY COUSSON N DECERLE
Thérapeutique de l'édentement 1- 2^{ème} partie PAC niveau 1	3	3		3h	5h	16h	CC50%+EF1h	1	CC	1		EF ou oral 15 min ⁽³⁾	1	EF3h	1	JL VEYRUNE G. BONNET
Thérapeutique de l'édentement 1- 3^{ème} partie PPFS	4	4		6h	6h	30h	EF1h	1	CC	1		EF1h	1	EF 1h	1	D COMPAGNON
Anglais 2^{ème} partie	2	2			26h		CC					ORAL				G DUCOS

Total ECTS des enseignements obligatoires de S3= 28 + équivalent 2 ECTS d'UE libre ou librement choisie par semestre

CC contrôle continu, EF : épreuve finale. Coeff I : coefficients entre les EC d'une l'UE, Coeff G : Coefficient entre les UE du semestre

(3) Pour l'UE Thérapeutique de l'Edentement 1 -2^{ème} partie PAC, les modalités et la durée de l'examen de 2^{ème} session seront précisées par l'enseignant après délibération de la 1^{ère} session. Le choix entre épreuve écrite finale ou oral se fera en fonction du nombre d'étudiants devant passer la session de rattrapage.

UE libres et librement choisies proposées en DFGSO

UE libres

	ECTS	Répartition	Contenu	Conditions	Organisation
SUC (culture) SUAPS (sport)	4	année	Sport / culture	Présence indispensable Uniquement activités avec ECTS	SUC/ SIUAPS

UE librement choisies

	ECTS	Répartition	Contenu	Conditions	Organisation
Stage praticien	4	mai juin	Stage de deux semaines chez un dentiste Pour DFGSO3 seulement	2 semaines consécutives, du 25 mai au 5 juin 2020. Rapport à rendre 15 jours maximum après la fin du stage	Anne DEPREUX
Tutorat PACES	4	semestre	Soutien aux étudiants PACES Priorité aux DFGSO2 Possible également pour les étudiants de Dijon et Limoges	1 semestre : 4 ECTS	Médecine/ ATPC Valérie LEROI
1 UE de master	4	année	Master 1= 2 UE + stage de recherche Validation d'une UE	Faculté de Médecine ou Odontologie 1 UE= 40h de cours	Scolarité Odontologie Responsable UE Master
Projet personnel, investissement associatif	4	année	A déterminer	A déterminer	Marion BESSADET
Soutien scolaire	4	année	Soutien scolaire à domicile	2h par semaine à domicile	Scolarité Odontologie
Stage hospitalier hors odontologie	4	mai juin	Stage hospitalier : Maxillo-faciale, ORL, médecine interne, hématologie / Jean Perrin Pour DFGSO3 seulement	Période du 18 mai au 5 juin 2020, tous les matins. Nombre de places : 9	Marion BESSADET